



Extrait du Lycée Porte-Océane - Le Havre

<http://porte-oceane.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article400>

# Les épreuves au baccalauréat

- Espace famille
- Nos formations
- La Classe de Seconde
- Ens. d'explo. et Atelier Théâtre
- L'ens. d'explo. théâtre
- Programmes officiels et épreuves du baccalauréat option théâtre

Date de mise en ligne : jeudi 10 mai 2012

---

Copyright © Lycée Porte-Océane - Le Havre - Tous droits réservés

---

## THÉÂTRE

### Épreuve obligatoire, série L

Nature et modalités de l'épreuve

L'épreuve de théâtre, affectée du coefficient 6, comprend deux parties : une partie écrite et une partie orale, affectées chacune du coefficient 3.

#### A - Épreuve écrite

Durée : 3 heures 30 minutes

Deux sujets au choix sont proposés au candidat. L'un porte sur l'élaboration d'un projet théâtral. L'autre porte sur l'analyse de réalisations théâtrales.

Les deux sujets sont accompagnés de documents écrits et iconographiques susceptibles d'aider le candidat. Pour les deux types de sujets, l'expression écrite peut être complétée par d'autres formes graphiques utilisant éventuellement la couleur (croquis, schémas, collages d'éléments textuels ou iconographiques découpés dans les documents d'accompagnement). Le candidat veille à ce que ces apports, même s'ils sont réalisés hors texte, s'intègrent avec cohérence à son propos général.

Le candidat rédige uniquement sur des feuilles de copie de type "baccalauréat" accompagnées de feuilles intercalaires blanches unies afin de permettre une meilleure présentation des éléments graphiques et visuels. Ciseaux, colle, couleurs, tous matériels de dessin facilitant la représentation de scénographies, personnages, objets... sont autorisés. Un exemplaire supplémentaire du sujet et des documents doit être fourni aux candidats pour leur permettre toute utilisation qu'ils souhaitent.

La consultation des textes du programme limitatif de référence est autorisée.

#### " Sujet 1

Il s'agit pour le candidat de montrer qu'il est capable d'inventer un projet théâtral cohérent à partir de documents textuels et/ou iconographiques. L'exercice n'a pas pour but une réalisation exhaustive et achevée. La problématique mise en place par l'énoncé se situe en amont de la mise en jeu ou de la réalisation scénique. En réponse aux consignes du sujet, le candidat prend en compte, analyse, met en relation les documents proposés et les organise dans un projet personnel. Ce type de sujet sollicite surtout les qualités d'imagination et d'invention du candidat.

#### " Sujet 2

Il s'agit pour le candidat de montrer qu'il est capable de faire une lecture analytique de documents relatifs à des réalisations théâtrales (textes, photographies, documents graphiques ou audiovisuels). Cette lecture met en évidence les partis pris de mise en scène susceptibles d'être décelés dans chaque document. La problématique mise en place par l'énoncé se situe en aval de la représentation. En réponse aux consignes du sujet, le candidat confronte dans une étude critique les différentes démarches créatrices mises en oeuvre. Il peut être demandé au candidat de donner un point de vue personnel au terme de son étude.

La distinction entre les sujets de type 1 et les sujets de type 2 doit être clairement respectée.

#### B - Épreuve orale

Durée : 30 minutes ; temps de préparation : 30 minutes

La partie orale de l'épreuve comporte deux volets : un travail théâtral sur plateau et un entretien.

- Travail sur plateau À partir du travail réalisé par le groupe et le candidat pendant l'année, les examinateurs proposent un sujet de travail théâtral extrait des oeuvres inscrites au programme limitatif annuel (la liste est publiée chaque année au B.O.) ou en relation cohérente avec lui. Le candidat, après le temps de préparation, présente sa prestation, accompagné par ses partenaires habituels. La prestation du candidat donne lieu à des questions des examinateurs qui ont la possibilité, s'ils le jugent nécessaire et dans l'intérêt du candidat, de faire retravailler la scène présentée et de proposer plusieurs exercices en rapport avec elle. Un échauffement préparé par le groupe peut commencer la séance. Les éléments d'évaluation varient avec le sujet traité. Les notions suivantes entrent généralement en ligne de compte dans l'appréciation du jeu du candidat : engagement dans le jeu, intelligence du texte et des situations, capacité d'invention, maîtrise des techniques du corps et de la voix, sens de l'espace et du rythme, faculté d'adaptation aux partenaires, aux situations, aux consignes, utilisation des techniques scéniques (espaces, lumières, costumes, accessoires, maquillages...), capacités d'analyse de jeu.
- L'entretien À partir du journal de bord, les examinateurs invitent le candidat à s'interroger sur ses pratiques d'acteur et ses expériences de spectateur, en se référant avec précision au travail théâtral effectué au sein de son groupe et aux spectacles auxquels il a pu assister. Le candidat peut faire état de ses recherches et de ses connaissances personnelles. Il doit montrer qu'il a acquis une méthode d'analyse lui permettant d'approcher l'ensemble d'une production théâtrale. Le journal de bord doit présenter un compte rendu précis et détaillé de toutes les séances pratiques et des spectacles vus collectivement ou individuellement. Il peut faire état d'expériences, de lectures et de travaux personnels, en liaison avec le travail collectif effectué pendant l'année terminale. Le journal de bord est accompagné d'un sommaire et d'une courte note cosignée par l'équipe pédagogique (professeurs et partenaires professionnels) définissant l'esprit et les grandes lignes du travail théâtral mené pendant l'année (une page maximum). Les candidats individuels et candidats issus des établissements privés hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Dans ce cas, il n'est pas exigé de fiche pédagogique ou de visa du professeur.

Modalités d'évaluation

Épreuve écrite : les copies sont notées sur vingt points.

Épreuve orale : la prestation est notée sur vingt points avec la répartition suivante :

- 10 points pour le travail sur plateau ;
- 10 points pour l'entretien. En se référant aux compétences attendues inscrites au programme de la classe terminale, les examinateurs valorisent dans leur évaluation les qualités particulières de chaque candidat. Le journal de bord n'est pas noté à part mais il est pris en compte dans l'évaluation globale. Les examinateurs doivent pouvoir disposer, sous huit jours avant la date de l'épreuve, du journal de bord collectif, obligatoirement validé par le professeur responsable de l'enseignement et le chef d'établissement. Les candidats sont évalués conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de théâtre en classe terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement en application de l'article 7 de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

[...]

### Épreuve orale de contrôle, série L

Nature et modalité de l'épreuve

Durée : 30 minutes ; temps de préparation : 30 minutes

Coefficient : 6

À partir de documents choisis par l'examineur en liaison avec le programme limitatif de référence annuel, le candidat fait apparaître dans un entretien ses capacités de réflexion et sa culture théâtrale.

Il doit montrer qu'il a acquis une méthode d'analyse lui permettant d'approcher l'ensemble d'une production théâtrale et qu'il est capable de saisir les principaux aspects du champ théâtral contemporain. Il prend appui sur ses pratiques d'acteur et ses expériences de spectateur. Son aptitude à l'invention théâtrale peut également être évaluée à partir d'une brève proposition de jeu formulée par l'examineur et inspirée par le programme limitatif. Des questions sur le journal de bord peuvent compléter l'interrogation.

### Modalités d'évaluation

Les candidats sont évalués conjointement par un professeur ayant eu en charge un enseignement de théâtre en classe terminale et par un partenaire professionnel qui est intervenu régulièrement dans l'enseignement en application de l'article 7 de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

[...]

### Épreuve facultative, toutes séries générales et technologiques

#### Nature et modalités de l'épreuve

Épreuve orale de 30 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Il s'agit d'une épreuve orale qui comporte deux volets : un travail théâtral sur plateau et un entretien.

#### 1) Travail théâtral sur plateau

Le moment de travail théâtral en rapport avec le projet d'enseignement de l'option peut-être individuel ou collectif. Dans ce dernier cas, chaque candidat est évalué individuellement.

Les examinateurs peuvent faire retravailler le candidat, immédiatement après sa prestation, et lui proposer plusieurs exercices en rapport avec elle, dans le souci d'enrichir sa présentation initiale. Cette reprise de jeu est une occasion d'entamer un dialogue concret avec le candidat et de mesurer la distance qu'il est capable de prendre avec sa pratique. Un échauffement préparé par le groupe peut commencer la séance.

Les notions suivantes entrent généralement en ligne de compte dans l'appréciation du jeu du candidat : engagement dans le jeu, intelligence du texte et des situations, capacité d'invention, maîtrise des techniques du corps et de la voix, sens de l'espace et du rythme, faculté d'adaptation aux partenaires, aux situations, aux consignes, utilisation des techniques scéniques (espaces, lumières, costumes, accessoires, maquillages...), capacités d'analyse de jeu. Sur proposition du candidat, il est possible que le travail théâtral prenne la forme non pas d'une interprétation mais d'une présentation de maquette ou d'esquisse scénographique, de costumes, d'un travail de montage à partir de textes dramatiques ou autres, de propositions de mise en scène. Cette présentation devra, dans tous les cas, être en rapport avec le projet collectif de l'année terminale.

#### 2) L'entretien

L'entretien prend appui sur le dossier personnel du candidat (cinq à quinze pages) accompagné d'une fiche pédagogique rédigée par le professeur responsable de la classe.

Cette fiche est la même pour tous les élèves d'une même classe. Elle présente les questions abordées dans le cadre du programme (ensemble obligatoire et ensemble libre) ainsi que la démarche suivie dans le travail.

Elle énumère les diverses activités de l'année : pratique théâtrale (supports textuels ou autres, types d'exercices), spectacles vus et étudiés (titres, auteurs, équipes de création), rencontres de professionnels (auteurs, metteurs en scène, scénographes, acteurs), etc.

Le dossier, rédigé par le candidat, fait état de son travail personnel dans le cadre du projet collectif de la classe et d'une relation vivante avec la création théâtrale contemporaine (commentaires de spectacles, de répétitions, de visites, de rencontres). Ce dossier est complété d'un choix de traces des travaux élaborés pendant l'année. Il doit développer un point de vue réflexif et critique sur un élément du programme (ensemble obligatoire ou ensemble libre) que le candidat aura souhaité approfondir. Le dossier est visé par le chef d'établissement, le professeur responsable de l'option et le partenaire (sauf pour les candidats individuels). Il est remis aux examinateurs huit jours avant la date de l'épreuve.

Après un bref exposé n'excédant pas cinq minutes où le candidat présente son dossier et explicite ses choix et ses engagements dans les diverses activités de l'année, les examinateurs conduisent un entretien portant sur les différents éléments du dossier et la présentation qu'en a faite le candidat. À cette occasion, ils interrogent plus précisément le candidat sur l'un des éléments qu'il aura choisi d'approfondir.

Les candidats individuels et candidats issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires. Il n'est pas exigé de fiche pédagogique ou de visa du professeur. Mais ils doivent rédiger un compte rendu faisant état de leur travail personnel et de leurs activités témoignant d'une relation vivante avec la création théâtrale contemporaine.

### Modalités d'évaluation

Le candidat est noté de zéro à vingt points. Seuls sont pris en compte les points au dessus de la moyenne.

[...]